RivieraPool® FRANCE FRAVILLE IMPORT
12 Rue des Hauts de Drugeon
25 560 BULLE
+33 (0)6 08 50 84 83
rivierapoolfrance.fi@piscines-spas.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX PROFESSIONNELS

ARTICLE 1 – Dispositions générales :

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les ventes aux professionnels (ci-après désigné : « l'acheteur ») réalisées par la société FRAVILLE IMPORT (ci-après désignée : « le vendeur ») Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 897 806 949 ayant son siège social au 12 rue des Hauts de Drugeon – 25560 BULLE – Téléphone 06 08 50 84 83 – email : rivierapoolfrance.fi@piscines-spas.fr.

1.2 Ces Conditions prévalent sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document sauf dérogation préalable, expresse et écrite. FRAVILLE IMPORT peut être amenée à modifier certaines des dispositions des présentes conditions : les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de passation de la commande par l'Acheteur.

1.3 FRAVILLE IMPORT est distributeur exclusif pour les professionnels en France des produits de la marque RIVIERAPOOL® (ci-après désigné : « le fabricant »).

1.4 La remise ou l'envoi d'une commande par l'Acheteur implique de sa part l'acceptation sans réserve des présentes CGV et sa renonciation à l'application de tout ou partie de ses éventuelles conditions générales d'achat, ou autres conditions commerciales pouvant figurer dans ses documents commerciaux, notamment dans ses lettres ou bons de commande.

1.5 En cas d'acceptation expresse par FRAVILLE IMPORT de conditions particulières et de contradiction entre ces conditions particulières et les présentes CGV, les conditions particulières prévalent.

1.6 FRAVILLE IMPORT se réserve le droit de faire des changements sur son Site Web ainsi que dans sa politique de vente et lesdites CGV à tout moment.

ARTICLE 2 – Documents contractuels :

Les relations entre le Vendeur et l'Acheteur sont régies par les documents contractuels suivants : les conditions revendeurs RIVIERAPOOL, les présentes CGV, les devis, la commande, les conditions de vente et de garanties du Fabricant qui sont opposables à l'Acheteur.

ARTICLE 3 – Ventes :

3.1 Les ventes sont réservées aux distributeurs professionnels. Par professionnel, il faut entendre toute personne physique ou morale qui, faisant habituellement des actes de commerce, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des métiers. L'Acheteur s'engage à fournir des informations exactes quant à sa raison sociale ou son identité, adresse et autres données nécessaires et atteste de sa qualité de professionnel. Le Vendeur est libre d'accepter ou non les commandes en fonction des critères de sélection gouvernant la constitution du réseau de distribution des produits RIVIERAPOOL.

3.2 Les commandes peuvent être passées :

Par mail à l'adresse suivante : rivierapoolfrance.fi@piscines-spas.fr

Tout devis signé par l'Acheteur constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes CGV.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord exprès et par écrit de FRAVILLE IMPORT.

FRAVILLE IMPORT se réserve le droit de refuser toute commande non conforme aux présentes conditions, au tarif en vigueur à la date d'expédition ou à un éventuel marché convenu par écrit avec l'Acheteur. Toute commande passée est considérée comme ferme et définitive, et ne peut être rétractée. Aucune annulation ou modification de commande ne peut intervenir passé le premier jour ouvrable de réception de la commande. Dès lors, toute modification ou annulation nécessite l'accord du Vendeur. La commande fait l'objet d'un accusé de réception de commande qui seul engage le Vendeur.

3.3 En aucun cas FRAVILLE IMPORT ne peut être conduit à devoir racheter tout ou partie des Marchandises vendues notamment au motif que, postérieurement à la vente, le même type de Marchandises cesse d'être commercialisé par le fabricant ou fait l'objet d'évolutions techniques ou d'aspect.

Les prix, tarifs sont établis en EURO (€) TOUTES TAXES COMPRISES (TTC) départ usine ou départ entrepôt.

3.4 Les prix sont ceux résultant du tarif Fabricant étant entendu que celui-ci est lui-même révisable à tout moment avec un préavis de 1 mois. Les prix peuvent en conséquence être modifiés à tout moment en fonction de la variation des prix du Fabricant et de tout élément affectant l'activité du Vendeur (charges sociales, taxes, matières premières etc…), les Marchandises déjà commandées étant toutefois facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'acceptation de la commande, sous réserve de la disponibilité des Marchandises et des dispositions de l'article 6.1 ci-après.

Les prix figurant sur le catalogue sont à considérer hors taxes, hors transport, départ usine ou départ entrepôt.

ARTICLE 4 – Livraison :

4.1 La livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de toutes ses obligations envers le vendeur quel qu'en soit la cause. La livraison s'effectue soit par la remise directe des Marchandises à l'Acheteur, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les usines de production du fabricant.

4.2 Sauf stipulation expresse différente, toute vente est ainsi réputée conclue «départ» des usines de production. La mise à disposition et le transfert des risques interviennent dans l'usine de production pour le fabricant. Même si les prix sont établis «franco», les Marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'Acheteur et cela même s'il n'est pas directement le destinataire. Toutes les opérations de transport, la souscription des polices d'assurances correspondantes, le règlement des éventuelles taxes de douane et la manutention sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'Acheteur, auquel il appartient de vérifier les livraisons à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours dans les délais de l'article L 133-3 du Code de commerce contre les transporteurs, notamment en cas d'avarie, de perte ou de retard dans l'acheminement des Marchandises, et de prendre les réserves d'usage pour conserver ce recours.

4.3 L'Acheteur est réputé avoir vérifié, au moment de la Livraison, l'état apparent des Marchandises ainsi que leur nombre. Toute réclamation au transporteur et/ou commissionnaire et/ou transitaire devra être concomitamment adressée à FRAVILLE IMPORT et ce dans les 48 heures suivant la réception des Marchandises.

À défaut, les constats réalisés et réserves prises ne lui seront pas opposables et le vendeur bénéficiera d'une présomption renforcée de Livraison conforme.

4.4 FRAVILLE IMPORT se réserve le droit de procéder à des Livraisons partielles et aux facturations partielles correspondantes.

4.5 Le Vendeur s'attache à respecter les dates de livraison. Il ne peut être tenu pour responsable des retards liés au transport ou à un retard imputable au Fabricant. Les retards de Livraison ou les réclamations ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni la retenue des paiements arrivés à échéance, ni une application unilatérale de pénalités de retard.

4.6 Si, pour une raison indépendante de la volonté du vendeur, l'Acheteur ne prend pas la Livraison des Marchandises au lieu et à la date convenus, les Marchandises seront stockées par FRAVILLE IMPORT dans un lieu de son choix aux frais et risques de l'Acheteur, sans préjudice de l'obligation de l'Acheteur de procéder au paiement des échéances contractuelles comme si les Marchandises avaient été effectivement reçues.

4.7 Lors des livraisons de piscines, les accès sont dus au livreur. Dans le cas où le chauffeur estime ou constate que les accès présentent des conditions d'accessibilité, de sécurité ou de respect de la réglementation insuffisants pour lui, le camion ou la piscine ou tout tiers ou bien, il déposera la piscine à proximité si c'est possible et sous conditions de décharge écrite de sa responsabilité signée par l'acheteur. A défaut, la livraison sera facturée en supplément du prix convenu et reprogrammée si toutes les assurances ont été données selon les possibilités du planning de livraison du fabricant.

4.8 L'accès au chantier se fait sous la responsabilité et en présence de l'acheteur qui doit apporter son assistance pour le guidage du chauffeur en cas de besoin ou à sa demande. En cas de dommage quelconque causé par l'un des véhicules de transport et intervenant à l'adresse de livraison ou à ses chemins d'accès, si ce dommage résulte d'un accès difficile ou à un terrain mal aménagé et des manœuvres qui en résultent, les conséquences pécuniaires matérielles ou immatérielles directes ou indirectes seront à la charge de l'acheteur.

ARTICLE 5 – Réserve de propriété :

5.1 FRAVILLE IMPORT se réserve la propriété des Marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication des Marchandises non payées en quelques mains qu'elles soient ou de leur prix auprès des éventuels sous-acquéreurs.

5.2 En cas d'impayé total ou partiel, l'Acheteur s'interdit formellement de continuer à utiliser, à vendre ou à transformer les Marchandises dont la propriété est réservée au vendeur.

5.3 Le Vendeur pourra revendiquer la propriété à tout moment et engager toute action notamment en paiement du prix contre le sous-acquéreur.

ARTICLE 6 – Facturation - Paiement - Taxes :

6.1 La facturation est établie par FRAVILLE IMPORT à la date d'expédition des Marchandises aux conditions de prix en vigueur à la date de l'acceptation de la commande. Les taxes et frais de transport sont facturés en sus au taux en vigueur au jour de la facturation.

6.2 Il appartient à l'Acheteur de vérifier à réception de chaque facture du vendeur que les prix appliqués correspondent bien à ceux de l'accusé réception de la commande, sans que l'Acheteur, qui renonce en tant que de besoin à tous droits et actions à ce titre, puisse formuler la moindre réclamation passé un délai de 30 jours suivant la date de la facturation concernée.

6.3 Le règlement intégral des produits, coût de transport et taxes s'effectuent 2 semaines avant la date de livraison par virement bancaire sur le compte bancaire indiqué par FRAVILLE IMPORT. Le vendeur n'accorde aucun escompte pour paiement comptant ou anticipé. Le Vendeur peut à tout moment modifier les conditions de règlement en cas d'aggravation du risque d'impayé.

6.4 Le défaut de paiement à l'échéance, quel que soit le mode de règlement, entraîne, de plein droit et sans formalité, l'application, à compter de ladite échéance, d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt légal en France majoré de dix points calculée au jour le jour. L'indemnité forfaitaire légale de recouvrement de 40 euros est également due.

En cas de défaut de paiement à l'échéance, FRAVILLE IMPORT se réserve le droit d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de demander des garanties ou le paiement comptant et d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues même non échues.

Toute note de crédit de quelque nature que ce soit, émise par FRAVILLE IMPORT, ne pourra faire l'objet d'un règlement qu'après le complet paiement des sommes échues non payées.

En aucun cas l'Acheteur ne pourra procéder à la compensation de tout ou partie des créances qu'il pourrait avoir sur FRAVILLE IMPORT, quel qu'en soit l'objet, avec le prix des Marchandises mises à disposition.

ARTICLE 7 – Garanties :

7.1 - Réclamations

Outre les recours contre le transporteur, l'Acheteur doit vérifier l'état apparent des marchandises à réception. L'Acheteur doit informer sans délai le Vendeur en cas de dysfonctionnement ou de problème affectant les Marchandises.

7.2 – Objet des garanties

Le Vendeur étant un simple intermédiaire, il n'offre pas d'autres garanties que les garanties légales applicables et les garanties commerciales du Fabricant.

Il est à cet égard précisé que le point de départ de la période de garantie est la date de livraison au sens de l'Article 3 des présentes Conditions et que les garanties ne couvrent que le vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans le cadre d'un usage conforme à la destination des marchandises.

Au titre de sa garantie, FRAVILLE IMPORT sera uniquement tenu au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée par ailleurs. Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée de garantie. Les frais de dépose, repose, la main d'œuvre, les déplacements, l'évacuation, de port aller et retour sont exclus de la garantie.

La garantie s'applique uniquement sur le bassin fabriqué et n'interviennent en aucun cas pour des problèmes (ou leurs conséquences sur le bassin et ses équipements) de terrassement, de pose (dalle béton, calage, mise de niveau du bassin, remblai, installation tuyauterie, raccordement de la filtration de la piscine...), lesquels relèvent de la garantie des prestataires retenus par l'acheteur ou le maître d'ouvrage. Les éventuels frais de vidange ou remplissage d'eau et de fourniture de produits consommables de désinfection ne pourront être imputés au vendeur pour quelque raison que se soit.

7.3 Conditions des garanties

Les garanties ne jouent que sous réserve du respect des manuels d'installation, guide d'utilisation et d'entretien...en vigueur des différents produits et de l'application des recommandations « Directives Techniques Piscines » diffusés par la Fédération des Professionnels de la Piscine, du cahier des charges du Fabricant, du DTU applicable, tous valant cahier des charges techniques pour la validité des garanties vis à vis de l'acheteur et des éventuels tiers prestataires ou utilisateurs.

7.4 Perte de garantie

Tout transport, stockage, pose, installation, utilisation des Marchandises livrées, non conforme aux règles de l'art et aux spécifications associées aux Marchandises et toute réparation par l'Acheteur ou par un tiers sans autorisation préalable du vendeur font perdre le bénéfice de la garantie.

7.5 Exclusions de garantie

Les garanties ne s'appliquent pas lorsque la panne a pour origine :

- une installation électrique non réalisée par un électricien professionnel qualifié (une facture peut être demandée) ou non conforme ;
- si le produit fait l'objet d'une installation non conforme aux directives du fabricant ;
- un défaut d'entretien, notamment les obstructions, surchauffes, cavitations dues à un manque de nettoyage, au colmatage des filtres ou leur absence de remplacement
- une eau mal équilibrée, un surdosage de produits de traitement, une eau calcaire non traitée (le client doit analyser ou faire analyser son eau régulièrement et l'équilibrer) , le gel, un hivernage non ou mal réalisé ou une utilisation contraire à la notice ;
- les dommages liés à l'utilisation de produits de traitement non professionnels ou non adaptés ;
- les dommages liés à un niveau d'eau dans le bassin insuffisant
- une modification du matériel ou une réparation par un intervenant non agréé par le vendeur ;
- une cause extérieure : dégât des eaux, foudre, séisme, incendie, vol, animaux, parasites du bois, exposition excessive au soleil, conditions climatiques ou hygrométriques inadaptées, affaissement de terrain ;
- une utilisation commerciale ou professionnelle d'un équipement vendu à un particulier, un usage anormal, une maladresse ou un accident ;
- si la marchandise n'a pas été utilisée selon sa destination et conformément aux prescriptions du fabricant ;
- un fonctionnement hors des températures prévues par le fabricant ;
- un défaut d'aspect apparent qui n'a pas été signalé à la livraison ;
- Ne sont pas couverts par la garantie accordée par le fabricant les défauts et dégradations dus à l'usure, à des phénomènes naturels (dont le pâlissement des couleurs ou la qualité des eaux de remplissage)
- les défauts dus à un stockage inadapté (lieu non abrité, atmosphère corrosive...), à une protection tardive contre les intempéries (grêle, UV, gel etc), les conditions climatiques ;
- toutes dégradations de piscines consécutives à un choc postérieur au transfert des risques, à un défaut de pose, à un mouvement de terrain, ou au déséquilibre de pressions exercées entre les parois extérieures et intérieures (déformation ou rupture du fait de poussées phréatiques et/ou de la poussée d'Archimède) ne seront pas couvertes par la garantie.

Ces exclusions ne jouent que si le manquement est à l'origine de la panne. Ne sont pas couverts par les garanties commerciales les consommables et pièces d'usure : filtres, lampes UV et LED, appuis-têtes et coussins, fixations de couverture, ainsi que l'usure normale.

Les pièces de remplacement sont fournies dans la mesure des disponibilités du fabricant.

Pour les pièces détachées envoyées sous garantie, le retour de la pièce défectueuse peut-être demandé par le fabriquant pour expertise. Les frais de retour de la pièce est à la charge du client.

ARTICLE 8 – Responsabilité – Assurances :

En cas de manquement de FRAVILLE IMPORT à ses obligations contractuelles, le Vendeur sera tenu exclusivement des dommages matériels, directs et prévisibles.

Le Vendeur ne pourra en tout état de cause voir sa responsabilité engagée au titre des préjudices immatériels, indirects, non certains, éventuels ou imprévisibles tels que préjudice commercial, perte de profit, manque à gagner, perte de revenus, troubles d'image, etc.

L'Acheteur renonce à tout droit et action contre FRAVILLE IMPORT au titre des dommages visés à la clause ci-dessus et garantit FRAVILLE IMPORT contre toute action de tiers.
La responsabilité du vendeur ne peut-être engagée quant au choix du type de matériel, de son emplacement ou de sa mise en œuvre. En aucun cas FRAVILLE IMPORT n'assumera des responsabilités plus étendues que celles définies aux présentes.
Il appartient à l'acheteur et aux utilisateurs de s'assurer contre les risques inhérents à la présence ou à l'usage des produits et matériels vendus.

ARTICLE 9 – Force majeure - Causes d'exonération :
En cas d'événement de force majeure ou de circonstances indépendantes de la volonté des parties (incendie, inondation, conflit du travail – soit chez FRAVILLE IMPORT , soit chez le Fabricant – mobilisations, réquisition, embargo, manque de moyen de transport, manque général d'approvisionnement, épidémie, mesures gouvernementales limitant les activités et/ou les déplacements etc...), faisant obstacle ou rendant déraisonnablement onéreuse l'exécution des obligations nées du contrat, l'exécution des obligations sera suspendu et les délais d'exécution de ces obligations seront prorogés de la durée desdits événements et devront être exécutés spontanément dès leur cessation. Pour bénéficier de cette suspension et de cette prorogation, la partie qui souhaite invoquer un événement de force majeure doit avertir immédiatement, par écrit, l'autre partie de son intervention aussi bien que de sa cessation. Si l'événement perdure plus de 60 jours consécutifs, chacune des parties a le droit de se dégager du contrat par simple notification écrite sans avoir à demander la résiliation à un tribunal.

ARTICLE 10 – Changement juridique :
En cas de changement de la situation juridique de l'Acheteur ou en cas de changement de son contrôle direct ou indirect, FRAVILLE IMPORT se réserve le droit d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de demander des garanties ou le paiement comptant et d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues même non échues.

ARTICLE 11 – Propriété industrielle
11.1 RIVIERAPOOL est une marque déposée, propriété de RIVIERAPOOL. L'Acheteur ne peut, sans l'accord préalable du fabricant, altérer, modifier ou supprimer la marque apposée sur les Marchandises livrées ou la documentation associée aux dites Marchandises, ni revendre lesdites Marchandises sous d'autres noms.
11.2 Les contenus du Site Web du Fabricant, de ses catalogues et de l'ensemble de ses supports de marque, sont sa propriété exclusive et sont protégés par les lois internationales sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle et industrielle.
11.3 Toute utilisation de la marque ou d'autres marques propriétés de RIVIERAPOOL ou du contenu de son site Web sur toute forme de support n'émanant pas du Fabricant doit faire l'objet de son accord préalable écrit.
11.4 Propriété des documents : tous les plans, dessins, schémas et en général tous documents relatifs à la conception, à la construction ainsi que tous renseignements d'ordre technique ou commercial fournis à l'occasion de l'offre ou de la commande éventuelle demeurent la propriété de FRAVILLE IMPORT et ne pourront être reproduits ou communiqués aux tiers sans l'accord préalable écrit du vendeur.

ARTICLE 12 - Spécifications techniques :
Les caractéristiques visuelles et techniques (dimensions, poids, etc...) mentionnées dans les catalogues du fabricant n'ont qu'une valeur indicative. Elles sont susceptibles de modifications permanentes et sans préavis.
Les normes sont également en perpétuelle évolution et FRAVILLE IMPORT ne saurait être tenu pour responsable d'une non-conformité réglementaire résultant d'un changement de nomenclature postérieur à la passation de la commande par l'acheteur.

ARTICLE 13 - Non renonciation – Clause salvatrice :
Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV et/ou les commandes ne saurait être interprété, pour l'avenir, comme une renonciation à l'obligation en cause.
Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes CGV s'avèrent privées d'effet, invalidée ou nulle, cette circonstance n'affectera en rien la validité des autres dispositions des Conditions Générales. Il en serait de même dans l'hypothèse où les présentes Conditions Générales comporteraient des lacunes.
La clause devant être supprimée ou qui est manquante, sera remplacée par une disposition juridiquement valable et conforme à l'objet des Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 14 – Données personnelles :
Lorsque vous passez commande auprès FRAVILLE IMPORT ou que le Vendeur vous sélectionne en qualité de revendeur, vous nous confiez un certain nombre d'informations que nous conservons, protégeons mais aussi que nous utilisons pour vous tenir informé de notre actualité, nos opérations spéciales, nos nouveautés et des tendances du marché. Conformément à la réglementation européenne relative à la protection des informations personnelles -RGPD- et à la Loi informatiques et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition portant sur vos données propres et leur utilisation. Pour faire valoir ce droit, merci de nous en faire la demande par email à rivierapoolfrance.fi@piscines-spas.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : FRAVILLE IMPORT – 12 Rue des Hauts de Drugeon – 25560 BULLE.
Communication marketing : à tout moment vous pouvez choisir de ne plus recevoir nos communications en nous le signalant par email à rivierapoolfrance.fi@piscines-spas.fr, en répondant directement à la communication reçue ou en cliquant sur le lien de désabonnement lorsqu'il s'agit d'un email marketing.

ARTICLE 15 – Droit applicable et compétence :
Les présentes CGV sont soumises au droit français. La langue faisant foi dans les relations entre les parties est le français, qui prévaudra sur toute traduction. Toute traduction éventuelle de documents, si elle était nécessaire, sera à la charge de l'acheteur.
En cas de contestation, à défaut de règlement à l'amiable ou pour tout litige auquel pourra donner lieu l'interprétation ou l'exécution du contrat ou qui en sera la suite ou la conséquence, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Besançon.

<u>Annexe :</u> Conditions Générales de Vente du Fabricant (RIVIERAPOOL)

BULLE, Mise à jour du 30 octobre 2026.

Date :

Nom, signature et cachet de l'entreprise
avec mention "Lu et approuvé"